

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)  
de Revitalisation Rurale de l'Hesdinois  
Communauté de communes des 7 Vallées**



## Exemple de logement rénové avec l'OPAH Travaux d'économie d'énergie - Bailleur

Monsieur V. est propriétaire d'une maison qu'il loue depuis 10 ans. Le logement nécessite une rénovation thermique : absence d'isolation, fuites en toiture, menuiseries vétustes.

HDGI réalise sur place l'évaluation énergétique, le diagnostic insalubrité et un diagnostic social des locataires, afin d'évaluer la recevabilité du projet aux subventions.

- **Coefficient d'insalubrité : 0.15**
- **Gain énergétique : 36% (étiquette C+ après travaux)**

*Plan de financement mis à jour aux taux d'aide 2015*

Le projet de travaux retenu se compose de :



- ✓ Réfection d'une partie de toiture
- ✓ Isolation de l'ensemble de la toiture
- ✓ Installation d'une VMC
- ✓ Remplacement des menuiseries

### Coût des travaux et aides financières

#### Dépenses :

↪ Menuiseries : .....	8 469 €
↪ Toiture et isolation : .....	10 945 €
↪ VMC : .....	835 €
<b>TOTAL Dépenses TTC : .....</b>	<b>20 249 €</b>

#### Financements :

↪ Anah (25%) : .....	4 510 €
↪ Prime Habiter Mieux : .....	1 600 €
↪ Com. de communes : .....	902 €
↪ CC Habiter Mieux : .....	250 €
↪ Prêt bancaire : .....	12 987 €

### **36% de subventions ... et 36 % d'économie sur les factures d'énergie !**

La demande de subvention réalisée dans le cadre de l'OPAH a permis de financer 36% du coût des travaux.

L'évaluation énergétique annonce quant à elle une économie de 36% sur les factures annuelles d'énergie des locataires.

Après travaux, le logement est conventionné avec un loyer maximum de 5.40€/m<sup>2</sup>. Le loyer est ici resté inchangé, les locataires répondant aux critères de ressources sont restés dans le logement.

#### Pour réussir votre demande de subvention :

- ✓ Prenez contact avec l'opérateur HDGI pour préparer votre projet,
- ✓ Ne signez pas les devis avant d'avoir vérifié avec l'opérateur le respect des exigences techniques de l'OPAH,
- ✓ Ne commencez pas les travaux avant d'avoir déposé le dossier complet de demande de subvention.

